



HAL
open science

Une “ affaire de bonne entente ” ? La question du mariage dans *La Nouvelle Héloïse* de Rousseau

Angélique Gigan

► **To cite this version:**

Angélique Gigan. Une “ affaire de bonne entente ” ? La question du mariage dans *La Nouvelle Héloïse* de Rousseau. *Travaux & documents*, 2023, *Journée de l’Ancien Régime 2022*, 59, pp.75-88. hal-04230934

HAL Id: hal-04230934

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-04230934>

Submitted on 6 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une « affaire de bonne entente » ? La question du mariage dans *La Nouvelle Héloïse* de Rousseau

ANGÉLIQUE GIGAN
DIRE, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Cette étude est l'approfondissement d'une courte réflexion menée dans le cadre du numéro 0 de la revue *Artctuel*¹, fondée par Mounir Allaoui. Ce dernier y avait rédigé un article sur l'idéologie du mariage, en menant une réflexion sur la symbolique de la bague². Au même moment, la relecture de *La Nouvelle Héloïse* de Rousseau avait réveillé en nous une vive émotion, notamment par un passage qui se situe au milieu de ce roman épistolaire paru en France en 1761 sous le titre complet : *Julie ou La Nouvelle Héloïse. Lettres de deux amants, habitants d'une petite ville au pied des Alpes, recueillies et publiées par J.-J. Rousseau*.

Il convient de revenir brièvement sur l'intrigue, notamment sur les deux protagonistes : Julie, jeune fille d'origine noble ayant toutes les qualités pour elle ; Saint-Preux, un jeune roturier sans fortune, ayant lui aussi toutes les qualités nécessaires. Il est son précepteur de musique ; elle est son élève. Entre eux, va naître une passion amoureuse, des échanges de lettres : des lettres d'amour bien sûr, mais il arrive souvent que le roman soit l'occasion de lettres dissertatives où se mêlent anthropologie, politique et morale. Ce roman, construit en six parties, autour des amours de Julie et de Saint-Preux, est un roman polyphonique puisqu'il donne à voir une multiplicité de points de vue : aux deux amants, il convient d'ajouter Claire, la cousine de Julie en même temps que sa plus grande amie, et Milord Edouard, un lord anglais, ancien prétendant de Julie, devenu le meilleur ami de Saint-Preux, pour ne citer que les personnages principaux. Et s'il est vrai que dans le roman il est question d'art, de philosophie, de religion ou encore d'économie, le sujet principal demeure l'histoire d'amour entre Julie et Saint-Preux, une histoire d'amour contrariée *a priori* par un souci de mésalliance. C'est leur non-mariage, l'impossibilité de leur union, qui est le cœur du roman, ce autour de quoi il se construit.

Il faut dire que la question du mariage est un thème important dans ce roman : il y a les mariages souhaités non réalisés (Julie et Saint-Preux, mais aussi Milord Edouard et Laure) ; les mariages réalisés et pas toujours acceptés au départ (Julie et M. de Wolmar ; Claire et M. d'Orbe) ; les mariages réalisés et souhaités (celui des paysans Fanchon Regard et Claude Anet) ; et les mariages souhaités mais non réalisés (celui de Claire et de Saint-Preux souhaité par Julie elle-même, à la fin du roman). Rien à voir donc avec l'hédonisme des romans

¹ Angélique Gigan, « Le mariage, une affaire de bonne entente ? L'exemple de Julie dans *La Nouvelle Héloïse* de Rousseau », in *Artctuel, esthétique – politique – narration*, n°0, janvier 2022, p. 174-176.

² Mounir Allaoui, « Symbolique de la bague comme alliance », *op. cit.*, p. 44-67.

libertins parmi lesquels *La Nouvelle Héloïse* tient – historiquement parlant – une place particulière, quasi au milieu : si l'on convient que l'ère du libertinage se partage approximativement entre *Les Égaréments du cœur et de l'esprit* de Crébillon fils publiés en 1736 et *Les Liaisons dangereuses* de Laclos publiées en 1782, il y a à peu près une vingtaine d'années qui séparent *La Nouvelle Héloïse* de ces deux grands romans. Et s'il est vrai que la deuxième partie du roman est la plus charnelle, puisqu'elle décrit, mais souvent de manière voilée, les rares ébats de Julie et Saint-Preux, le reste, c'est-à-dire les deux tiers, est plutôt austère, placé sous le signe d'un idéal amoureux où l'esprit l'emporte sur les errements du corps.

Le point de départ de cette réflexion a été de comprendre les raisons pour lesquelles Julie renonce à Saint-Preux et accepte d'épouser le flegmatique Wolmar. On pourrait croire à une émotion « anachronique » d'un être humain du XXI^e siècle pour qui il est admis qu'on ne se marierait que par amour (ce qui n'était évidemment pas le cas au XVIII^e siècle). Mais Saint-Preux lui-même est dévasté par cette rupture définitive au point de vouloir en mourir. Et loin de trouver du réconfort auprès de son ami Milord Edouard, Saint-Preux est sévèrement réprimandé par celui-ci, alors même qu'il est au bord du désespoir, Milord Edouard exigeant de lui davantage de retenue et de courage. Cette anecdote illustre une forme de violence qui irrigue le roman, alors même qu'il n'y a pas de personnages méchants à proprement parler. Pourtant, il y a les violences que les personnages se font eux-mêmes en luttant contre leurs sentiments ; et il y a la violence qu'ils infligent aux autres en pensant bien faire (c'est souvent Saint-Preux qui en fait les frais d'ailleurs).

Le cadre du roman étant posé, revenons à ce fameux passage qui semble bien cruel et peu compréhensible de nos jours. Dans l'économie du roman, il s'agit d'un passage-clé puisqu'il se situe à la fin de la troisième partie, c'est-à-dire au milieu, passage où Julie renonce définitivement à Saint-Preux :

Quand avec les sentiments que j'eus ci-devant pour vous et les connaissances que j'ai maintenant, je serais libre encore, et maîtresse de me choisir un mari, je prends à témoin de ma sincérité ce Dieu qui daigne m'éclairer et qui lit au fond de mon cœur, ce n'est pas vous que je choisirais, c'est M. de Wolmar³.

La longue protase qui semble indiquer une maîtrise parfaite des émotions et la pleine conscience des mots choisis contraste quelque peu avec la courte, mais non moins glaçante, voire cinglante, apodose. Comment comprendre ce

³ Jean-Jacques Rousseau, *Julie ou La Nouvelle Héloïse. Lettres de deux amants, habitants d'une petite ville au pied des Alpes, recueillies et publiées par J.-J. Rousseau*, présentation par Erik Leborgne et Florence Lotterie, Flammarion, « GF », n°1603, 2018, p. 450 (III, lettre XX). Désormais, les références à cette édition du roman seront mentionnées sous l'abréviation : *La NH*.

terrible aveu ? Quel sens donner à ce renoncement ? Quelle place pour l'amour dans ce roman sous le patronage d'Héloïse et Abélard, célèbre couple du Moyen-Âge à l'histoire tragique ?

Pour comprendre les raisons pour lesquelles l'union de Julie et de Saint-Preux est impossible, nous nous proposons dans un premier temps de revenir sur la question du mariage au XVIII^e siècle, plus précisément il s'agira de situer Rousseau dans son époque. Puis, après nous être intéressé aux rôles des parents dans le choix de l'époux, nous tenterons de voir quelle réponse le roman apporte face au dilemme de Julie à qui Milord Edouard propose pourtant de s'enfuir en Angleterre pour y vivre avec Saint-Preux.

UNE IDÉOLOGIE DU MARIAGE CONFORME À L'ÉPOQUE

Le mariage au XVIII^e siècle : un devoir social

Autant la question du mariage semble omniprésente dans *La Nouvelle Héloïse*, autant elle semble être une question cruciale au XVIII^e siècle, société fortement hiérarchisée. En effet, lorsque l'on s'intéresse à la question du mariage au XVIII^e siècle, on est très surpris de s'apercevoir du nombre d'articles que lui consacre *L'Encyclopédie*. Il y a plus d'une vingtaine d'entrées, auxquelles il convient d'ajouter celle consacrée à la figure du « mari », qui traite indirectement de celle de l'épouse. Rien que pour l'entrée « Mariage » seule, il existe quatre longs articles : le premier en donne la signification théologique (le nom de l'auteur n'est pas spécifié) ; le second, rédigé par le chevalier de Jaucourt, traite de la question du mariage d'après le droit naturel⁴ ; le troisième, qui s'intéresse à la jurisprudence, est écrit par Boucher d'Argis. Ce dernier est, par ailleurs, l'auteur de quasiment tous les autres articles, plus courts, traitant des différentes formes de mariages, dont les principales sont :

- le *mariage abusif*, qui contrevient aux canons de l'église ou aux ordonnances royales, par opposition au mariage accompli ;
- le *mariage caché ou secret*, c'est-à-dire qui n'est pas porté à la connaissance du public, à ne pas confondre avec le *mariage clandestin*, la grande hantise de l'Ancien Régime, à savoir les mariages faits sans autorisation et sans formalités, considérés par conséquent comme nuls ;

⁴ Voir Serge Braudo, définition de « droit naturel », in *Dictionnaire de droit privé*, disponible sur :

<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/droit-naturel.php> :

« Le droit naturel est l'ensemble des droits que chaque individu possède du fait de son appartenance à l'humanité et non du fait de la société dans laquelle il vit. Le droit naturel, qui comprend notamment, le droit à la vie, et à la santé, le droit à la liberté, comme le droit de propriété ; il est inhérent à l'humanité, universel et inaltérable, alors même qu'il n'existe aucun moyen concret de le faire respecter ».

- le *mariage charnel* (union des corps) par opposition au *mariage spirituel* contracté par un évêque avec son Église ou un curé avec sa paroisse ;
- le *mariage contracté*, celui où il y a consentement des deux parties qui reçoivent la bénédiction nuptiale. Sans le consentement des parents, en particulier du père, le seul avis qui compte réellement, les enfants risquaient l'exhérédation.

Ce ne sont que des exemples parmi d'autres. Le quatrième article consacré au mariage, le plus long et, à bien des égards, le plus fameux, est celui rédigé par Menuret. En sa qualité de médecin, il aborde la question du mariage sous l'angle médical et diététique, entendu comme un ensemble de règles d'hygiène et de santé. Ainsi, le mariage est une mesure prophylactique fondamentale : étant considéré comme le seul lien légitime entre un homme et une femme, les relations sexuelles régulières et saines (pas de manque ni d'excès) étant nécessaires à la santé physique mais surtout mentale des hommes et des femmes, seul le mariage peut assurer l'équilibre nécessaire aux êtres humains, une bonne santé étant la garantie d'une société saine et prospère.

De l'utilité du mariage

Le célibat n'est d'ailleurs pas bien perçu et est à proscrire, que ce soit pour des raisons médicales ou morales⁵. Il existe pourtant au sein de *La Nouvelle Héloïse* un cas de célibat autorisé en la personne de Milord Edouard Bomston :

Jusqu'ici j'avais regardé le mariage comme une dette que chacun contracte à sa naissance envers son espèce, envers son pays, et j'avais résolu de me marier, moins par inclination que par devoir : j'ai changé de sentiment. L'obligation de se marier n'est pas commune à tous : elle dépend pour chaque homme de l'état où le sort l'a placé ; c'est pour le peuple, pour l'artisan, pour le villageois, pour les hommes vraiment utiles, que le célibat est illicite : pour les ordres qui dominent les autres, auxquels tout tend sans cesse, et qui ne sont toujours que trop remplis, il est permis et même convenable. Sans cela, l'État ne fait que se dépeupler par la multiplication des sujets qui lui sont à charge⁶.

⁵ Pour Montesquieu, le célibat est source de libertinage, et Diderot condamne vertement les célibataires, comme le résume Colas Duflo dans son analyse de l'article « Célibat » de l'*Encyclopédie*, « il n'y a que le méchant qui soit célibataire » (Colas Duflo, *Diderot philosophe*, Paris, Honoré Champion, « Philosophies », 2003, p. 457). Voir aussi Guilhem Armand, *Le Père, le fils et Diderot*, Paris, Honoré Champion, « Les Dix-Huitièmes Siècles », 2023.

⁶ *La NH*, VI^e partie, lettre III, p. 768-769.

C'est donc en sa qualité de noble que Milord Edouard serait exempté du mariage, présenté par lui comme une « loi commune » que « le Ciel nous envoie » et « qu'il nous prescrit »⁷. Cette vision utilitariste du mariage, pro-nataliste, est commune aux quatre grands articles consacrés au mariage dans l'*Encyclopédie* : le but du mariage est de procréer. Jaucourt y voit la naissance d'une famille, ainsi que « le bonheur commun des conjoints » ; l'article qui traite du mariage dans une perspective théologique rappelle que « la naissance des enfans est le but & la fin du mariage », tandis que Boucher d'Argis affirme que « Le principal objet de cette société est la procréation des enfans ». Enfin, pour Menuret :

[...] les deux sexes confondus dans des embrassemens mutuels, goûtent des plaisirs vifs & permis qui sont augmentés et terminés par l'éjaculation réciproque de la semence, cimentés & rendus précieux par la formation d'un enfant⁸.

Faire de la naissance des enfans le fondement du mariage participe de plusieurs objectifs : pour l'Église, il s'agit d'agrandir le nombre de Chrétiens, tandis que pour l'État, il s'agit de garantir un nombre de sujets conséquents afin de lutter contre le dépeuplement, une des hantises du Siècle. Les bons mariages sont, quant à eux, le moyen de garantir les biens familiaux avec l'idée de les accroître. En revanche, le point de vue de Rousseau diverge quelque peu, car il propose une version laïcisée de la raison d'être de la procréation : il ne s'agit pas de créer de bons Chrétiens, mais de former de bons citoyens, utiles à la société. Cette idée sera magistralement démontrée avec la « petite société » de Clarens. Mais il y a aussi quelque chose que l'on pourrait qualifier de « pré-révolutionnaire »⁹ dans les propos de Milord Edouard : ils sous-entendent que la noblesse non seulement n'est pas jugée utile, mais est une charge pour le royaume. La nationalité anglaise du personnage n'est pas d'ailleurs anodine, ainsi que nous le verrons ci-après.



Ce qui ressort de l'ensemble des articles de l'*Encyclopédie*, c'est que le mariage est vu sous trois angles : « naturel », « civil » ou « sacramental »¹⁰. En réalité, sous l'Ancien Régime, le mariage est à la fois un contrat civil et un sacrement, du moins pour les catholiques, les protestants ne reconnaissant pas le

⁷ *Ibid.*, p. 768.

⁸ Menuret, « Mariage. (Médec. Diète.) », in *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, sous la direction de Diderot et d'Alembert, tome 10, 1751, p. 116. La référence à cet ouvrage sera désormais abrégée en *Encyclopédie*.

⁹ Nous utilisons des guillemets pour bien signaler qu'il ne s'agit pas ici d'une lecture téléologique, mais que cette idée s'inscrit bien dans un courant de pensées qui travaillent alors la société française.

¹⁰ *Encyclopédie*, « Mariage (Théol.) », p. 103 a.

caractère sacramentel du mariage. En 1516, Luther rejette le sacrement du mariage car cela est vu comme un moyen pour l'Église de s'immiscer dans la vie privée. Rappelons à ce sujet que Rousseau est protestant et qu'il sera considéré comme le premier à avoir contracté en août 1768 un mariage civil avec sa compagne de toujours, Thérèse Levasseur, catholique, lingère de profession, avec laquelle il est entré en ménage en 1745. Le protestantisme étant interdit en France jusqu'à la veille de la Révolution¹¹, les mariages interconfessionnels étaient impossibles. Ce serait la raison pour laquelle Rousseau aurait attendu aussi longtemps pour se marier, d'autant que la deuxième moitié du XVIII^e siècle connaît de plus en plus d'affaires de mariages protestants que Rousseau suit de près¹². Dans les faits, le mariage civil ne sera reconnu qu'à partir de septembre 1791 et le droit au divorce en 1792. Le retour du mariage religieux se fera sous le Consulat de Bonaparte et l'abrogation du divorce sous la Restauration en 1816. Un édit de novembre 1787 autorisera pourtant les mariages interreligieux mais l'enregistrement des unions était à la charge des curés catholiques qui, la plupart du temps, refusaient d'accorder le sacrement, les protestants se tournaient alors vers les notaires ou les juges royaux.

AUTORITÉ ET MORALITÉ : LE POIDS DÉCISIF DES PARENTS

Le baron d'Étange, une figure paternelle autoritaire

À propos du mariage dit contracté, mentionné précédemment, qui nécessite le consentement des deux parties, il faut préciser ce qu'il faut entendre par « consentement ». Même si, d'après Jaucourt, le mariage conduit les filles à la liberté, le seul consentement qui est permis est celui des parents, encore que celui du père prime sur l'avis de la mère, c'est d'ailleurs ce qui se passe dans *La Nouvelle Héloïse* : si, dans un premier temps, la mère de Julie tente d'infléchir la décision de son mari en faveur d'un mariage avec le jeune Saint-Preux, au risque d'une mésalliance, c'est le père de Julie qui finira par avoir le dernier mot. Probablement pour atténuer cette figure paternelle, qui détruit le bonheur des jeunes amoureux, sa décision n'est pas seulement motivée par le souci d'un bon mariage, puisqu'il s'agit aussi d'une promesse faite à un grand ami, M. de Wolmar, compagnon d'armes qui lui a sauvé la vie (ma vie contre ma fille). Bien

¹¹ Malesherbes fait passer un édit de tolérance en 1787, mais il sera contesté par les révolutionnaires (qui remettront en cause l'idée même de tolérance, jugée pusillanime au regard de celle d'acceptation). Sur ce point, voir notamment : Guilhem Armand, « Malesherbes et la philosophie du droit : la question de la tolérance », *TrOPICS* n°6, juillet 2019, p. 55-66.

¹² Voir à ce propos l'excellent article de Monique Cottret et Bernard Cottret, « Jean-Jacques Rousseau ou paradoxes à propos du mariage », in *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015)*, janv.-fév.-mars 2012, vol. 158, p. 23. Disponible sur : <https://www.jstor.org/stable/24310199>.

marier ses enfants est d'ailleurs considéré comme un devoir du père. Évidemment, conformément à la Bible, sur laquelle s'appuient les articles de l'*Encyclopédie* consacrés au mariage, la femme est soumise à son mari vu comme le « maître de la communauté », y compris de ses biens, dont il a la jouissance pleine ; on parle d'ailleurs de « puissance du mari », « la plus ancienne de toutes »¹³. Mais, fort heureusement, l'article consacré au « mari » nous indique qu'« au reste, quelque bien que soit la puissance maritale, elle ne doit point excéder les bornes d'un pouvoir légitime [...] »¹⁴.

Dans un monde fortement hiérarchisé, le mariage est un enjeu crucial et le rôle du père de Julie est d'assurer un bon mariage, garantissant une mobilité sociale ascendante contre la mésalliance d'une union avec Saint-Preux qui compromet à la fois l'honneur, le rang et la fortune familiale, d'où la hantise des mariages clandestins. Le point de vue paternel se situe donc du côté de la figure d'autorité et par là-même du « droit ». En revanche, le rôle de la mère de Julie est aussi déterminant, mais se situe davantage du point de vue moral.

Le pouvoir des mères : la baronne d'Étange ou l'exercice de la morale

C'est loin d'être anodin si la deuxième partie du roman se termine avec une lettre de Julie à son amant dans laquelle elle lui annonce que les lettres qu'il lui a écrites ont été prises par sa mère : cette dernière lettre amorce progressivement la rupture définitive qui arrive à la fin de la troisième partie. Plus que les représailles de son père, Julie craint de susciter la douleur et les pleurs de sa mère¹⁵. Dans la lettre I de la troisième partie, Claire, devenue Mme d'Orbe, reproche à Saint-Preux ses « fatales liaisons » comme étant la cause des malheurs de Madame d'Étange et de sa fille¹⁶, tandis que dans la lettre II, Saint-Preux parle de sa liaison comme d'« un crime involontaire » et déclare « immoler le bonheur au devoir »¹⁷, signifiant ainsi être prêt à renoncer à Julie pour ne pas salir l'honneur de la famille. La lettre V sonne pourtant le glas, l'annonce de la mort de Mme d'Étange et les premiers adieux de Julie à Saint-Preux :

Elle n'est plus. Mes yeux ont vu fermer les siens pour jamais ; ma bouche a reçu son dernier soupir ; mon nom fut le dernier mot, qu'elle prononça ; son dernier regard fut tourné vers moi. Non, ce n'était pas la vie qu'elle semblait quitter ; j'avais trop peu su la lui rendre chère. C'était à moi seule qu'elle s'arrachait. Elle me voyait sans guide et sans espérance, accablée de mes malheurs et de mes

¹³ *Encyclopédie*, « Mari », p. 110 b.

¹⁴ *Ibid.*, p. 102.

¹⁵ *La NH*, 2^e partie, lettre XVIII, p. 370.

¹⁶ *La NH*, 3^e partie, lettre I, p. 374.

¹⁷ *La NH*, 3^e partie, lettre II, p. 375.

fautes : mourir ne fut rien pour elle, et son cœur n'a gémi que d'abandonner sa fille dans cet état¹⁸.

Devenir indigne aux yeux de sa mère : voilà le véritable motif du changement de Julie, passant de l'amante passionnée à la femme sage, ou plutôt, pour parler en termes rousseauistes, de la fille dénaturée à la femme raisonnée. Ce poids de l'avis maternel sur les femmes est le même dans un autre grand roman d'amour qui lui précède d'un siècle, *La Princesse de Clèves* (1678) de Madame de La Fayette. Dès la première partie de *La Princesse de Clèves*, il est dit de Mme de Chartres qu'elle est prise d'une « douleur sensible » lorsqu'elle comprend l'amour de sa fille, devenue Madame de Clèves, pour le duc de Nemours. La scène de la mère mourante opère un changement ferme de la part de sa fille. Ses dernières paroles à sa fille traduisent les mêmes angoisses que celles de Madame d'Étange pour Julie :

Il faut nous quitter, ma fille, lui dit-elle, en lui tendant la main ; le péril où je vous laisse et le besoin que vous avez de moi augmentent le déplaisir que j'ai de vous quitter. Vous avez de l'inclination pour M. de Nemours : je ne vous demande point de me l'avouer ; je ne suis plus en état de me servir de votre sincérité pour vous conduire. Il y a déjà longtemps que je me suis aperçue de cette inclination ; mais je ne vous en ai pas voulu parler d'abord, de peur de vous en faire apercevoir vous-même. Vous ne la connaissez que trop présentement : vous êtes sur le bord du précipice ; il faut de grands efforts et de grandes violences pour vous retenir. Songez ce que vous devez à votre mari, songez ce que vous vous devez à vous-même, et pensez que vous allez perdre cette réputation que vous vous êtes acquise, et que je vous ai tant souhaitée. Ayez de la force et du courage, ma fille ; retirez-vous de la cour, obligez votre mari de vous emmener, ne craignez point de prendre des partis trop rudes et trop difficiles ; quelque affreux qu'ils vous paraissent d'abord, ils seront plus doux dans les suites que les malheurs d'une galanterie. Si d'autres raisons que celles de la vertu et de votre devoir vous pouvaient obliger à ce que je souhaite, je vous dirais que, si quelque chose était capable de troubler le bonheur que j'espère en sortant de ce monde, ce serait de vous voir tomber comme les autres femmes : mais, si ce malheur vous doit arriver, je reçois la mort avec joie, pour n'en être pas le témoin¹⁹.

¹⁸ *La NH*, 3^e partie, lettre V, p. 379.

¹⁹ Madame de La Fayette, *La Princesse de Clèves* (1678), Claude Barbin, 1689, 1^{re} partie, p. 196-200. Disponible sur :

Le cœur est contraint de céder face à la mort de la mère, puisque c'est la mort, la perte de l'être cher, qui donne du poids à la parole maternelle puisqu'elle génère une culpabilité double : celle de la mort que l'on cause et celle de la faute commise. À double faute, double peine : Madame de Clèves se retire de la société pour se protéger de l'adultère et renonce à jamais à Nemours ; Julie, endeuillée, décide de rompre avec Saint-Preux et accepte d'épouser Wolmar. Le consentement des parents est révélateur de la pression subie par les jeunes gens où l'amour n'a guère de place. Seul importe le mariage de raison qui ne compromet en rien l'honneur de la famille. C'est de cette violence qu'il est question dans *La Nouvelle Héloïse* : le sacrifice de l'amour sur l'autel des normes sociales, sa nécessité et ses conséquences, mais aussi son sens.

AMOUR-RAISON ET AMOUR-PASSION

L'Angleterre, terre promise des amants malheureux ?

L'impossibilité du mariage entre Julie et Saint-Preux n'a, comme il a été indiqué précédemment, rien de surprenant au regard des normes de l'époque. Avec le mariage de Julie et Wolmar, Rousseau perpétue l'ordre établi et se range du côté de l'amour-raison. Mais avant cette union, il y a eu la possibilité pour les deux amants de s'enfuir et de se marier en Angleterre par l'intermédiaire de Milord Edouard, intrigue qui contribue au dynamisme de cette deuxième partie du roman qui se termine sur la découverte par Madame d'Étange des lettres échangées entre les deux amants.

La nationalité étrangère de Bomston, milord anglais, autorise un décentrement de point de vue qui remet implicitement en cause les normes sociales et politiques appliquées en France, notamment en matière de mariage. Dans une lettre qu'il écrit à Claire, tout attaché à défendre les jeunes amants coûte que coûte, il s'étonne de ce qu'il serait impossible aux jeunes gens de choisir leur partenaire et s'offusque de la place accordée au rang social²⁰ :

Que signifie ce sacrifice des convenances de la nature aux convenances de l'opinion ? [...] Que le rang se règle par le mérite, et l'union des cœurs par leur choix, voilà le véritable ordre social ;

[https://fr.wikisource.org/wiki/La_Princesse_de_Clèves_\(édition_originale\)/Première_partie](https://fr.wikisource.org/wiki/La_Princesse_de_Clèves_(édition_originale)/Première_partie).

²⁰ Cette question a déjà été partiellement abordée par Milord Edouard dès la première partie du roman, lorsqu'il fait l'apologie des qualités de Saint-Preux, lesquelles qualités devraient suppléer le manque de naissance, Milord Edouard considérant la noblesse comme une « vaine prérogative ». Voir *La NH*, 1^{re} partie, lettre LXII, p. 209. En outre, dès l'ouverture du roman, Saint-Preux, partisan du mérite, est conscient de la barrière sociale qui le sépare de Julie et empêche tout espoir de mariage. Voir *La NH*, 1^{re} partie, lettre I, p. 56.

ceux qui le règlent par la naissance ou par les richesses sont les vrais perturbateurs de cet ordre ; ce sont ceux-là qu'il faut décrier ou punir²¹.

Partisan du mérite, en dépit de ses origines nobles, Milord Edouard tente de s'affranchir de la hiérarchie sociale et ce déclassement est au service d'une *noble* cause où l'amour véritable a tous les droits, transcendant tous les clivages sociaux :

Telle est la loi sacrée de la nature qu'il n'est pas permis à l'homme d'enfreindre, qu'il n'enfreint jamais impunément, et que la considération des états et des rangs ne peut abroger qu'il n'en coûte des malheurs et des crimes²².

Évidemment, il y a dans ces propos enlevés une vérité prémonitoire sur ce que seraient les véritables crimes, mettant en relief le contraste entre l'amour et la mort qui sous-tendent tout le roman qui commence avec l'éveil de la passion et se termine par la mort de l'amante. Cette vision idyllique, voire lénifiante, s'inspire pourtant d'une réalité historique. Jaucourt semble partager l'enthousiasme de Bomston. Dans son article consacré au mariage du point de vue du droit naturel, il cite l'Angleterre en exemple, comme la nation du mérite et de l'égalité :

Mais qu'importent les mésalliances dans une nation où l'égalité est en recommandation, où la noblesse n'est pas l'ancienneté de la naissance, où les grands honneurs ne sont pas dûs privativement à cette naissance, mais où la constitution veut qu'on donne la noblesse à ceux qui ont mérité les grands honneurs ; l'assemblage des fortunes les plus disproportionnées n'est-il pas de la politique la meilleure & la plus avantageuse à l'état ?²³

Comme chez Rousseau, le mariage a une visée utilitariste, mais sa conception s'inscrit aussi dans une visée clairement réformatrice, puisqu'elle suppose une société sans castes. L'utilitarisme de Jaucourt, qui s'appuie sur le modèle anglais, propose une autre façon d'éradiquer la noblesse de naissance en la supplantant par le mérite. Cette perspective est avantageuse pour un personnage comme Saint-Preux, brillant jeune homme, doué de nombreuses qualités, mais dépourvu de naissance, ce défaut de naissance qui est l'origine de tous ses malheurs. La baronne d'Étange est pourtant sensible à ce mérite, mais face à l'intransigeance de son mari, sa parole de femme a bien peu de poids.

²¹ *La NH*, 2^e partie, lettre II, p. 238.

²² *Ibid.*

²³ Jaucourt, « Mariage » *Encyclopédie, op. cit.*, p. 105 a.

Aux yeux de Milord Edouard, c'est donc tous ceux qui s'opposent à l'union de Julie et Saint-Preux, en particulier le baron d'Étange, qui sont considérés comme « perturbateurs » de l'ordre social, point de vue qui s'oppose radicalement à celui de Rousseau, pour qui le mariage est un modérateur social, qui ne laisse aucune place à l'amour, considéré comme le véritable perturbateur social, comme l'indiquent ces propos de Julie, devenue Madame de Wolmar :

L'amour est accompagné d'une inquiétude continuelle de jalousie ou de privation, peu convenable au mariage, qui est un état de jouissance et de paix. On ne s'épouse point pour penser uniquement l'un à l'autre, mais pour remplir conjointement les devoirs de la vie civile, gouverner prudemment la maison, bien élever ses enfants. Les amants ne voient jamais qu'eux, et la seule chose qu'ils sachent faire est de s'aimer. Ce n'est pas assez pour des Époux qui ont tant d'autres soins à remplir²⁴.

Vu comme un dérèglement en ce qu'il ne peut être modéré, l'amour serait irréconciliable avec l'ordre social. Les dangers qui lui sont liés mettraient en péril le fonctionnement de la communauté en ce que la passion isole et sépare, alors que le principe d'intégration est essentiel à l'ordre social ; ce dont Julie a pris conscience. En ce sens, Rousseau est bien un homme de son temps : non seulement l'amour-passion est perçu comme une perturbation, mais comme pour les libertins, il est perçu comme aliénant. À la différence des libertins qui lui préfèrent l'amour-goût, c'est-à-dire les aventures passagères, Rousseau lui préfère l'amour-raison, la stabilité au dérèglement des sens.

Le personnage de Milord Edouard va même jusqu'à affirmer à Julie que :

[...] parmi nous une fille nubile n'a nul besoin du consentement d'autrui pour disposer d'elle-même. Nos sages lois n'abrogent point celles de la nature, et s'il résulte de cet heureux accord quelques inconvénients, ils sont beaucoup moindres que ceux qu'il prévient²⁵.

L'idéalisation de la société anglaise, par opposition à une société française plus rigide en termes de hiérarchie sociale, fait directement écho à une anglophilie initiée entre autres par Voltaire, notamment avec la publication de ses *Lettres anglaises*, Voltaire ayant séjourné trois ans en Angleterre. Rousseau lui-même, quoique de son aveu peu attiré par ce pays, dans lequel il finira pourtant par séjourner entre 1766 et 1767 après avoir été expulsé de l'île de Saint-Pierre, est un fervent lecteur des romans de Richardson, notamment (l'avantage du roman par lettres étant de permettre la multiplicité, voire la coexistence, de

²⁴ *La NH*, 3^e partie, lettre XX, p. 447-448.

²⁵ *La NH*, 2^e partie, lettre IV, p. 244.

différents points de vue). La proposition de fuite en Angleterre que Milord Edouard soumet à Julie est là pour mettre à l'épreuve la vertu et l'honneur de la jeune femme.

Le duché d'York, préfiguration de la « petite communauté » de Clarens

Rien de surprenant à ce que le voyage clandestin que Milord Edouard organise en faveur des deux amants en Angleterre ne soit voué à l'échec, alors qu'il leur offrait une terre dans le duché d'York, persuadé qu'« Il vaut mieux être oubliée et vertueuse »²⁶. Telle que présentée par Milord Edouard, cette terre quasi-utopique préfigure pourtant celle à venir de Clarens²⁷, que Julie va gérer avec M. de Wolmar, modèle de communauté autarcique. Voici ce que Milord Edouard offre aux amants :

Le château est ancien, mais bon et commode ; les environs sont solitaires, mais agréables et variés. La rivière d'Ouse qui passe au bout du parc offre à la fois une perspective charmante à la vue et un débouché facile aux denrées ; le produit de la terre suffit pour l'honnête entretien du maître et peut doubler sous ses yeux. L'odieux préjugé n'a point d'accès dans cette heureuse contrée. L'habitant paisible y conserve encore les mœurs simples des premiers temps, et l'on y trouve une image du Valais décrit avec des traits si touchants par la plume de votre ami. Cette terre est à vous, Julie, si vous daignez l'habiter avec lui, et c'est là que vous pourrez accomplir ensemble tous les tendres souhaits par où finit la lettre dont je parle.

Venez, modèle unique des vrais amants ; venez, couple aimable et fidèle prendre possession d'un lieu fait pour servir d'asile à l'amour et à l'innocence. Venez y serrer, à la face du ciel et des hommes, le doux nœud qui vous unit ; venez honorer de l'exemple de vos vertus un pays où elles seront adorées, et des gens simples portés à les imiter. Puissiez-vous en ce lieu tranquille goûter à jamais dans les sentiments qui vous unissent le bonheur des âmes pures ! puisse le ciel y bénir vos chastes feux d'une famille qui vous ressemble ! puissiez-vous y prolonger vos jours dans une honorable vieillesse, et les terminer enfin paisiblement dans les bras de vos enfants ! puissent nos neveux, en parcourant avec un charme secret ce monument de la félicité conjugale, dire

²⁶ *La NH*, 2^e partie, lettre III, p. 245.

²⁷ Sur la dimension utopique de cette petite communauté, voir notamment : Jean-Michel Racault, *L'Utopie narrative en France et en Angleterre 1675-1761*, Oxford, Voltaire Foundation, « SVEC », 1991, chapitres 29 et 30.

un jour dans l'attendrissement de leur cœur : *Ce fut ici l'asile de l'innocence, ce fut ici la demeure des deux amants*²⁸.

Le portrait de la possible vie vertueuse et heureuse que Milord Edouard propose à Julie a de quoi séduire et la met face à un dilemme, l'ami anglais, devenu une sorte de saint-patron des amants, l'enjoignant à prendre son destin en main. L'enfer étant pavé de bonnes intentions, les conséquences de l'intervention de Milord Edouard retombent directement sur la baronne d'Étange et sur Julie. Julie est battue violemment par son père au point d'en faire une fausse couche... Première mort du roman, symbole d'un amour littéralement tué dans l'œuf. Saint-Preux est désormais interdit de séjour chez les d'Étange et son contrat de maître d'études est révoqué sur-le-champ.

Cette offre fait suite à l'épisode durant lequel Milord Edouard a intercedé en faveur des deux amants face au baron d'Étange, révolté par cette proposition²⁹. Rousseau lui-même, dans une note infrapaginale, se moque du portrait idyllique que Milord Edouard dresse de l'Angleterre, s'adressant au lecteur en ces termes : « * La chimère des conditions ! C'est un pair d'Angleterre qui parle ainsi ! et tout ceci ne serait pas une fiction ? Lecteur qu'en dites-vous ? »³⁰. Dans un roman qui contient des lettres dissertatives où se croisent anthropologie, politique et morale, la connivence créée avec le lecteur est de nature à susciter le débat, auquel Rousseau tente d'apporter une réponse en choisissant de marier Julie à Wolmar.



Les possibilités pour que Julie et Saint-Preux puissent vivre leur amour au grand jour existent donc bel et bien, mais seront rejetées par la nécessité pour Julie de se régénérer en rétablissant l'ordre naturel qui consiste à se soumettre à l'autorité paternelle et à consentir à un mariage de raison, où l'amour n'a pas sa place. Malgré toutes ces souffrances, le mariage clandestin n'aura pas lieu, car selon Rousseau la passion des deux jeunes gens relève de la *dénaturation*, dans le sens où elle va à l'encontre de l'ordre naturel fondé sur l'autorité du père, en même temps, il est vrai, qu'elle est une manifestation contre l'ordre social inégalitaire³¹. La « conversion » de Julie, égarée par la passion et qui renonce à son amour pour Saint-Preux, est le fruit de la possible régénération qui rétablirait l'ordre naturel ; laquelle régénération entraîne celle de Saint-Preux et donnera naissance au système du domaine de Clarens. Dans cette perspective, on comprend mieux les raisons pour lesquelles la liaison de Julie et de Saint-Preux ne pouvait s'officialiser d'aucune manière.

²⁸ *Ibid.*, p. 243-244 (nous soulignons).

²⁹ *La NH*, I, lettre LXII.

³⁰ *La NH*, II, lettre III.

³¹ Voir à ce propos l'excellent article de Michèle Duchet, « Clarens. Le lac-d'amour où l'on se noie », in *Littérature*, n°21, 1976, p. 81.

Les histoires d'amour finissent mal en général, mais à ce malheur Rousseau répond de manière éloquente. Au début de la troisième partie, dans une réponse à Saint-Preux, Claire rappelle que l'amour est « le plus délicieux sentiment qui puisse entrer dans le cœur humain, tout ce qui le prolonge et le fixe, même au prix de mille douleurs, est encore un bien »³². C'est peut-être là une clé d'interprétation : le mariage étant utilitaire, l'amour, ce « délicieux sentiment » comme il est dit, est au-delà de la vie : il serait ce qui rend le monde meilleur, il nous permettrait de faire advenir le meilleur de nous en dépit des grandes douleurs qu'il génère. Là réside l'enjeu de Saint-Preux : fort de ses expériences, de sa nouvelle maturité acquise au terme de longues années de souffrance, il lui faudra continuer à vivre en ayant en charge l'éducation des enfants de Julie désormais morte. L'oubli impossible, Julie confiant à Saint-Preux sur son lit de mort l'avoir toujours aimé, met en relief l'idée que l'amour est de l'ordre de la transcendance. Se sentant partir, elle dit à Saint-Preux : « La vertu qui nous sépara sur la terre, nous unira dans le séjour éternel »³³. Ou comment concilier l'individu et ses passions avec la communauté.

³² *La NH*, III, lettre VII, p. 385.

³³ *La NH*, VI, lettre XII, p. 867.